

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 20 mars 2026

présents : 18

Votants : 19

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

21/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Éric DEVAUCHELLE*, doyen d'âge.

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., GAUCHON L., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MILLION E., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., RIETSCH M., VUILLEMIN M.*

Absente excusée : Mme COURTOIS-PAULUS A. qui a donné pouvoir à M. SOUCHET J.-M.

Madame Claire MARECAL a été nommée secrétaire.

Objet : ***Élection du Maire***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu les candidatures de M. Philippe MAIRE,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 2

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- Madame Anne COURTOIS-PAULUS 1 voix (une voix)
- Madame Philippe MAIRE 16 voix (seize voix)

Monsieur Philippe MAIRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,

HADOL, le 20 mars 2026

Le Maire,

Philippe MAIRE

